

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2024 - 36**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 06 mars 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.*

*La convocation a été envoyée en date du 26 février 2024.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

**Absents :** Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Stéphane BECT, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, Humberto FERNANDES, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Christian SACCHI.

**Procurations :** Stéphane BECT à Gilles MARGUERON  
Yann CHABOISSIER à Natacha BRENIER  
Humberto FERNANDES à Christian SIMON  
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD  
François CAMBERLIN à Denise MELOT  
Jacqueline MENARD à Jacques ARNOUX  
Laurence PETINOT-GAGNIERE à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 25

Monsieur Jean-Claude RAFFIN a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Réalisation d'une chaufferie biomasse et son réseau de chaleur à Val-Cenis Lanslebourg**

- **Validation du coût prévisionnel définitif des travaux au stade de l'AVP**
- **Fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'une chaufferie biomasse et son réseau de chaleur alimentant le bâtiment antenne de la CCHMV de Val-Cenis Lanslebourg, le centre de secours et l'espace Val-Cenis Vanoise (propriété de la commune de Val-Cenis).

Afin de mener à bien l'opération et accompagner la CCHMV, l'assemblée a délibéré, lors de la séance du conseil communautaire du 04 octobre 2023, afin d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération (montant prévisionnel des travaux à hauteur de 412.000,00 € HT) au Groupement ATELIER ANKHA / OTEIS pour un montant total de 64.400,00 € HT.

Pour donner suite à la présentation par le groupement de maîtrise d'œuvre du rendu du projet au stade AVP, l'assemblée est invitée à délibérer afin de :

- Valider le coût prévisionnel définitif des travaux proposés par le groupement de maîtrise d'œuvre au stade de l'AVP, soit 812 160,00 euros hors taxes
- Fixer le forfait définitif de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre, soit 85 528,00 euros hors taxes.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Vice-président,

**Vu** le coût de l'opération au stade de l'AVP,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le plan de financement de l'opération ;
- **Valide** le coût prévisionnel définitif des travaux proposés par le groupement de maîtrise d'œuvre au stade de l'AVP, soit 812 160,00 euros hors taxes ;
- **Fixe** le forfait définitif de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre, soit 85 528,00 euros hors taxes ;
- **Autorise** Monsieur le Président à conclure et signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin d'arrêter le coût prévisionnel des ouvrages et fixer le forfait définitif de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.  
Pour copie conforme, Modane, le 11 mars 2024.

Le Président  
Christian SIMON

